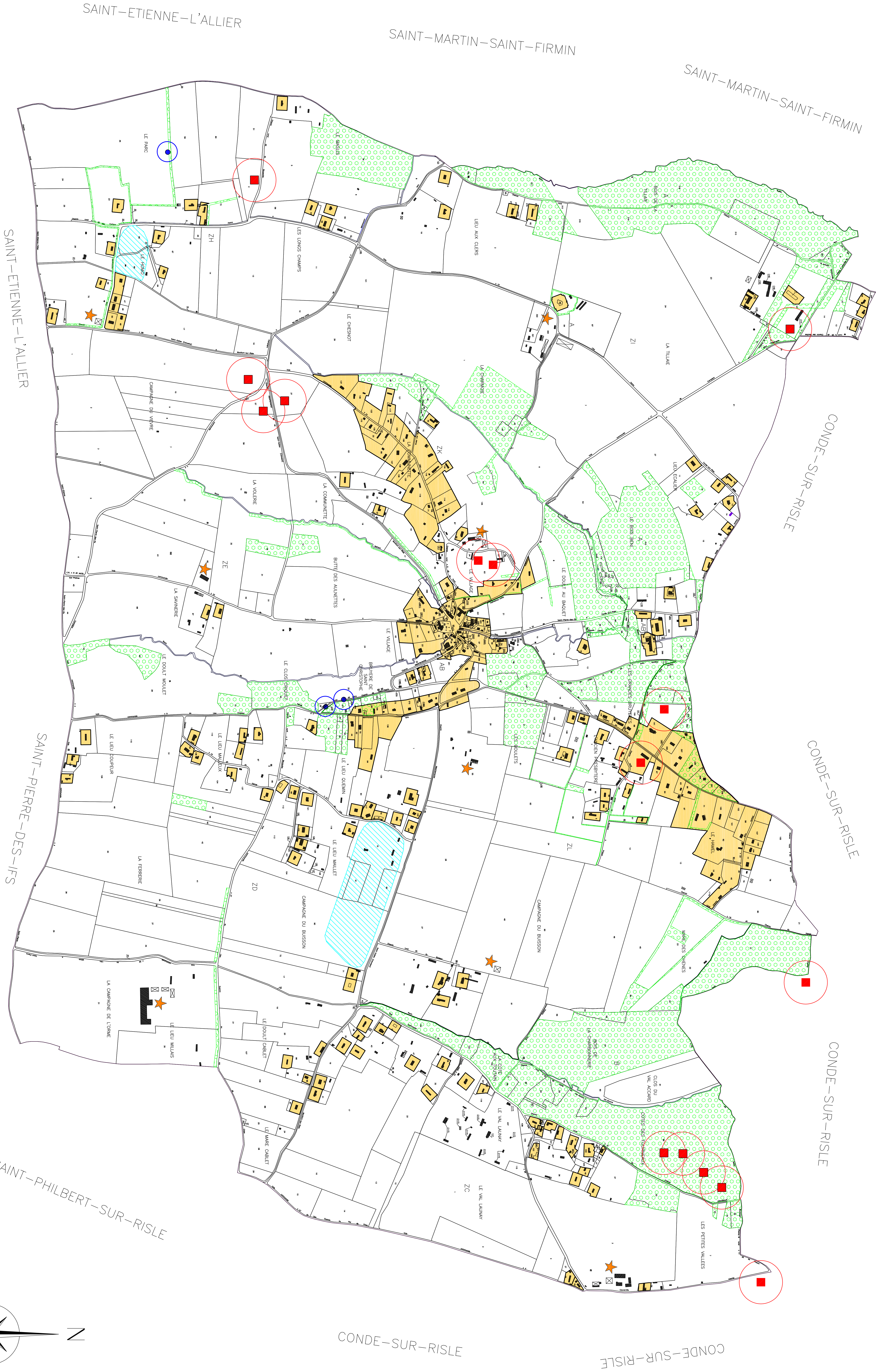


CARTE COMMUNALE

Echelle : 1/5000

Approbation	Tout ou partie de la commune de Commune déléguée en date de :
-------------	--

HABITAT & DEVELOPPEMENT - 12 Boulevard Georges Clémence - BP 754 - 2007 EVEREX CROIX
TEL. 02 29 84 00 56 - 02 29 84 34 64 - Email : h27@h27.com



LEGENDE

SC Secteur où les constructions sont autorisées

- A l'extérieur du secteur constructible, seules sont autorisées :
- l'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension des constructions existantes ;
 - les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ;
 - les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière, et à la mise en valeur des ressources naturelles.

★ Exploitation ou bâtiment agricole

CAVITES SOUTERRAINES

- Espace de sécurité pour cause de cavités souterraines : la zone comprise à l'intérieur du rayon de sécurité est inconstructible en application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme. Elle sera rendue constructible à condition qu'au stade de la demande de permis de construire, le pétitionnaire produise une étude géotechnique concluante, réalisée par un organisme compétent. Le rayon de sécurité est de 75 mètres.
- indice d'origine karstique (téléologie naturelle, point d'infiltration, etc.) Le périmètre de protection est de 35 mètres.

ENVIRONNEMENT

- Espaces boisés et haies bocagères
- Zones humides

250 500m